Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501794-20251208-2025_122-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DÉLIBÉRATION N° 2025 - 122

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO

CANTON : DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 20** **VOTANTS : 23**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 28 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur COMPAIN Olivier.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Marie-Christine HELGEN, Monsieur Daniel GARCON, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Hubert GOGER, Madame Virginie BOUDAN, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Monsieur Éric MARTIN, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Anthony COS, Monsieur Florian DUBOIS, Monsieur Paul CARON, Madame Agnès TOUTANT, Madame Amandine GAUTIER, Monsieur Tanguy BRIAND, Monsieur Richard JOUQUAN, Monsieur LEBRETON Michel, Madame Nathalie BOSSÉ, Madame Laurence HOUGRON-RIVET, Madame Sophie SOULOUMIAC.

ABSENTS : Madame Aurélie CLERGUE, Madame Valérie LAVOUÉ, Madame Demba LOISEL, Monsieur Raymond MOUSSON.

ABSENTS EXCUSÉS - PROCURATIONS : Monsieur Mikaël BRIAND représenté par Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Gisèle THIEULANT représentée par Madame Marie-Christine HELGEN, Madame Martine PRIOUL représentée par Madame Agnès TOUTANT.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Jean-Yves BLOUIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

2025 – 122 – Convention pour l'ouverture au public de propriétés privées liées au dolmen de Beillac

Rapporteur : Monsieur Hubert GOGER

Monsieur GOGER présente le projet de convention pour l'ouverture au public de propriétés privées liées au dolmen de Beillac.

L'allée couverte du Four-es-Feins est classée monument historique par un arrêté du 23 septembre 1965. Ce monument qui doit être réhabilité se situe sur une parcelle du taillis de Beillac, cadastrée G339 (propriétaire Madame Prié Janine - La Ville Hervy Pleudihen/Rance).

Le terrain adjacent G336, qui permettra d'accéder au site par sentier périphérique (après avoir emprunté le chemin d'exploitation n° 208) appartient à Madame Chevestrier Geneviève - 43 la Croix Thomas Miniac-Morvan et est exploité actuellement par Servin Yvan - GAEC Le Grand Gué 22690 Pleudihen/Rance.

Vu l'avis favorable de la commission Communication-Culture réunie le 27 novembre 2025,

Considérant que l'article L.361-1 du Code de l'environnement prévoit la conclusion d'une convention avec les propriétaires des parcelles concernées par des itinéraires de randonnée afin de définir les engagements et responsabilités de chacun,

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501794-20251208-2025_122-DE

Considérant qu'à cette fin, des conventions devront être signées avec les propriétaires des parcelles privées que traversent les sentiers,

Considérant que la convention prend effet à la date de signature des parties pour une durée de 10 ans et qu'elle n'a aucune incidence financière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve la convention pour l'ouverture au public de propriétés privées,**

Autorise Monsieur Le Maire à signer les trois conventions avec les propriétaires et l'exploitant citées ci-dessus

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,

M. COMPAIN Olivier.

Le secrétaire de séance,

Monsieur Jean-Yves BLOUIN.